

ARRÊTÉ DEC3-2026-04

**Nommant les présidents des jurys de l'examen visant à l'attribution
d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires
Session 2026**

La rectrice de la région académique Ile-de-France, rectrice de l'académie de Paris, chancelière des universités ;
Le recteur de l'académie de Créteil, chancelier des universités ;
Et
Le recteur de l'académie de Versailles, chancelière des universités ;

Vu les articles D222-4 à D222-7 et D222-31 à D222-33 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2003 modifié, relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des
remier et second degrés de l'enseignement public, relevant du ministre chargé de l'éducation d'une certification
complémentaire dans certains secteurs disciplinaires ;

Vu la note de service n°2019-104 du 16 juillet 2019 ;

ARRÊTENT

ARTICLE 1 : Est nommée, pour la session 2026, présidente du jury de l'examen visant à l'attribution d'une
certification complémentaire pour le secteur arts - option cinéma et audiovisuel, Madame Françoise SAVINE,
IA-IPR de lettres, Cinéma audiovisuel au rectorat de l'académie de Versailles.

ARTICLE 2 : Est nommé, pour la session 2026, président du jury de l'examen visant à l'attribution d'une
certification complémentaire pour le secteur arts option danse, Monsieur Kevin CHEVALIER IA-IPR d'éducation
physique et sportive au rectorat de l'académie de Paris.

ARTICLE 3 : Est nommé, pour la session 2026, président du jury de l'examen visant à l'attribution d'une
certification complémentaire pour le secteur arts - option cirque, Monsieur Kevin CHEVALIER IA-IPR d'éducation
physique et sportive au rectorat de l'académie de Paris.

ARTICLE 4 : Est nommé, pour la session 2026, président du jury de l'examen visant à l'attribution d'une
certification complémentaire pour le secteur arts - option histoire de l'art, Monsieur Thierry ROLANDO, IA-IPR
d'éducation musicale et d'histoire des arts au rectorat de l'académie de Paris.

ARTICLE 5 : Est nommé, pour la session 2026, président du jury de l'examen visant à l'attribution d'une
certification complémentaire pour le secteur arts - option théâtre, Monsieur Ludovic FORT, IA-IPR de lettres au
rectorat de l'académie de Paris.

ARTICLE 6 : Est nommée, pour la session 2026, présidente du jury de l'examen visant à l'attribution d'une
certification complémentaire pour le secteur langues et cultures de l'antiquité, Madame Audrey ZAPULLA, IA-IPR
de lettres au rectorat de l'académie de Créteil.

ARTICLE 7 : Est nommé, pour la session 2026, président du jury de l'examen visant à l'attribution d'une
certification complémentaire pour le secteur enseignement en langue des signes française, Monsieur Jean-Louis
BRUGEILLE, IA-IPR de langue des signes française de l'académie de Toulouse et chargé de mission nationale
LSF.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ARTICLE 8 : Est nommé, pour la session 2026, président du jury de l'examen visant à l'attribution d'une certification complémentaire pour le secteur français langue seconde, Monsieur Emmanuel DESCHAMPS, IA-IPR de lettres, responsable pédagogique CASNAV de Paris.

ARTICLE 9 : Sont nommés, pour la session 2026, présidents du jury de l'examen visant à l'attribution d'une certification complémentaire pour le secteur enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique, Monsieur Jacques FLODROPS, DAASEN des Hauts de Seine pour le premier degré et Madame Catherine GUFFLET, IA-IPR de mathématiques au rectorat de l'académie de Versailles, pour le second degré.

ARTICLE 10 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours d'Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 3 février 2026

La rectrice de la région
académique Ile-de-France,
rectrice de l'académie de Paris,
chancelière des universités

Julie BENETTI

Le recteur de l'académie
de Créteil

Jean-François CHANET

Le recteur de l'académie
de Versailles

Etienne CHAMPION